

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2025

L'an deux mil VINGT-CINQ, le VINGT-CINQ du mois d'AVRIL, à DIX-HUIT heures et TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Etaient présents :

- Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Catherine CORNILLLOT.
- Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, Philippe HERITIER.

Absents excusés :

- Madame Christine MOUQUET
- Messieurs Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD, David PETITON

Pouvoir : - Monsieur Christophe TIRARD à Monsieur Francis LEGROUT

- Monsieur Philippe BOSQUET à Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET
- Madame Christine MOUQUET à Madame Véronique DEPREUX
- Monsieur David PETITON à Monsieur Jean-François DEROIDE

Date des convocations : le 16 avril 2025

Date d'affichage : le 17 avril 2025

Madame Véronique DEPREUX ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Jean-François DEROIDE est élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Communications de Mme le Maire
- Communications des commissions
- Subventions annuelles
- Réfection du chemin de l'éolienne
- Etude géotechnique de la sente aux malades
- Remplacement plots plage
- Projet MAM
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MME LE MAIRE

Madame le Maire souhaite indiquer que la demande de mise en berne des drapeaux suite au décès du Pape François ne lui semble pas appropriée dans un état laïque.

Avec accord de l'ensemble des membres présents, quelques points sont ajoutés à l'ordre du jour

- Recrutement d'un agent saisonnier
- Terrassement aire de jeux

- Encaissement de chèque (1,33 €)
- Aménagements mobilité douce – RD75

Veille grand-âge

Madame le Maire souhaite informer les membres du Conseil des premières conclusions suite à la mise en place de la veille pour les personnes de 3^{ème} et 4^{ème} âge.

Madame LE DÉORE s'est rendue au domicile de 17 personnes depuis le début de son contrat au 1^{er} avril.

Seules 3 personnes n'ont pas encore pu être rencontrées.

4 personnes ont déjà émis le souhait de la revoir.

Elle est accueillie très favorablement par les personnes identifiées et par leurs familles.

Rencontre avec les gérants de la société Wolfrott

Madame le Maire informe les membres du Conseil de sa rencontre avec les gérants de la société Wolfrott le 16 avril en mairie.

Ce fut l'occasion de revenir sur l'utilisation des chemins. Ils ont indiqué ne pas emprunter de chemins fragiles (exemple : Chemin des Ecloparts) et respecter les réglementations.

Madame Cornillot précise qu'ils sont respectueux des riverains, qu'ils saluent régulièrement.

Ils ont cependant indiqué à Madame le Maire qu'ils rencontraient des soucis avec 4 personnes bien identifiées (qui font barrage, les agressent verbalement...). L'une d'elle allant même jusqu'à déposer des rondins de bois sur le passage des trottinettes et pour laquelle ils disposent d'une vidéo des faits.

Madame le Maire condamne ces agissements qui peuvent être très dangereux pour les usagers. Elle a conseillé aux gérants de la société Wolfrott de déposer une plainte en gendarmerie, qu'elle s'est proposée d'appuyer à la transmission de la vidéo.

COMMUNICATIONS DES COMMISSIONS

Sécurité

Madame le Maire informe les membres du Conseil des soucis rencontrés récemment sur la Route du Phare d'Ailly. Il existe deux types de faits distincts.

Le premier est la dégradation d'un poteau téléphonique suite à un accident de la route. Mr Guérout s'est rendu sur place et indique qu'une enquête de gendarmerie est en cours.

La demande d'intervention par la société Orange avait déjà été effectuée par un riverain mais compte-tenu de l'inaction, une relance sera effectuée le 28 avril par Madame Laforest.

Le second est le passage croissant de motos et de quads. Les riverains pensent que les vitesses sont excessives. Même si elle est souvent ressentie plus grande que la réalité, Monsieur Héritier souligne que plusieurs relevés ont été effectués auparavant. Ils n'ont pas montré de grands excès de vitesse.

Madame Depreux précise néanmoins qu'une information a été faite par la mairie aux services de la gendarmerie.

Monsieur Legrouit indique qu'une réunion a eu lieu il y a déjà plusieurs semaines avec les services de la Direction des Routes et qu'un rendez-vous avec le service sécurité devait nous être proposé mais qu'il n'y a aujourd'hui aucune nouvelle.

Il avait tout de même été évoquée la question de la mise en place de plateformes bitumées, évaluées par la DDR à environ 15 000 € par installation.

La décision reviendrait à la municipalité car ils seraient situés en agglomération. Des devis devront être réalisés.

Vidéosurveillance

Monsieur Deroide indique que les autorisations auprès de la Préfecture sont en cours pour l'installation des caméras de la plage et de la place Sylvain Halfon.

Il informe par ailleurs de la discussion menée avec la commune de Varengeville-sur-Mer concernant la possibilité du déploiement d'une «ceinture vidéo» sur notre littoral afin de se prémunir des cambriolages et d'améliorer la surveillance relative à la possibilité de débarquement de migrants.

SUBVENTIONS ANNUELLES

L'étude de la demande de subvention pour l'Association Cap d'Ailly avait été reportée en attente de la fourniture des comptes de l'année 2024.

Les chiffres fournis nécessitant quelques éclaircissements, l'étude est reportée à la prochaine réunion du Conseil.

REFECTION DU CHEMIN DE L'EOLIENNE

Le Chemin de l'éolienne présente environ 130 trous qu'il devient urgent de reboucher.

Seule l'entreprise T2PC peut intervenir rapidement.

Elle présente un devis de 6 744 € TTC.

Les membres du Conseil acceptent ce devis à l'unanimité.

ETUDE GEOTECHNIQUE DE LA SENTE AUX MALADES

Lors du re-bornage d'une propriété située Chemin du Presbytère, une faille a été constatée sur la sente aux malades.

L'entreprise THELU (paysagiste) et la société Eurovia se sont rendus sur place et ont indiqué la nécessité de réaliser une étude géotechnique du sol.

L'entreprise FondOuest propose un devis de 3768 €.

Le devis de la société FondOuest est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

REMPLACEMENT DES PLOTS DE LA PLAGE

Les plots en fer sont aujourd'hui très endommagés. Soumis aux intempéries, leur entretien est compliqué.

Monsieur LEGROUT propose de les remplacer par un bois imputrescible (Iroko).

Un devis a été réalisé par la société AC Constructeur Bois pour un montant de 2754 € TTC.

Le devis est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

PROJET MAM

Madame Depreux indique avoir participé aux réunions organisées par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'accueil en petite enfance.

Il a été souligné une grande problématique concernant les modes de garde sur le territoire.

Compte-tenu de la fermeture de notre école maternelle, Madame Depreux a évoqué la possibilité d'utiliser les locaux dans le cadre d'un regroupement d'assistantes maternelles et d'un projet d'accueil (Maison d'Assistantes Maternelles). Elle a rencontré il y a une dizaine de jours, 2 personnes dont le projet est déjà en grande partie élaboré. Celui-ci doit être validé par le Département de Seine-Maritime (PMI) et par la CAF avant de pouvoir avancer.

RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER

Compte-tenu de l'ensemble des projets à réaliser (aménagement de l'aire de jeux, projet mam...) et des congés annuels des agents, il s'avère nécessaire de recruter un agent CDD pour la période estivale (du 1^{er} juin au 31 août). Monsieur BERTIN, présent l'an dernier serait disponible.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le recrutement d'un agent saisonnier du 1^{er} juin au 31 août 2025.

TERRASSEMENT AIRE DE JEUX

La mise en place des structures de jeux de l'aire du verger nécessite des travaux de terrassement. Après mise en concurrence, le devis proposé est celui de la Société Savouray pour un montant de 1930.20 € TTC, compte-tenu du délai d'intervention.

Les membres du Conseil Municipal valident ce devis à l'unanimité.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

EDF nous transmet un chèque de remboursement de 1.33 €

Les membres du Conseil Municipal valident son encaissement à l'unanimité.

AMENAGEMENTS MOBILITE DOUCE – RD 75

Suite à la pré-demande d'aide au titre du fonds européen Leader effectué par Mme Laforest en mars, le PETR nous indique qu'un avis favorable a été donné.

Afin de compléter le dossier de demande, il est nécessaire de délibérer pour :

- L'approbation du projet ;
- La validation des devis T2PC pour un montant de 61 480 € HT et VIGREUX de 15 446.50 € HT ;
- La validation du plan de financement : demande de financement au titre de la DETR (30 % sur un montant éligible de 61 480 € HT), demande de financement de l'Union Européenne au titre du fonds Leader (50% sur un montant éligible HT de 76 926.5 €) et un autofinancement de 20 % minimum.
- Autoriser Mme le Maire à effectuer la demande de subvention au titre du fonds Leader
- Autoriser Mme le Maire à signer tous les documents en lien avec le dossier.

L'ensemble des points est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Demande d'aide

Nous avons reçu le 16 avril, une demande de soutien suite à un décès.

Madame Depreux confirmera par un appel la nature de l'aide sollicitée.

Monsieur Deroide propose, dans le cadre de la commission communication, qu'un article hommage soit publié dans la prochaine édition du Phare.

Rappel prochaine date de conseil : 23 mai 2025 à 18h30

Madame DEPREUX lève la séance à 19h45.

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials in black ink. On the left, there is a signature that appears to be 'C. Bouché'. To its right, there are two more distinct signatures, one of which is quite stylized and elongated. Below these, there are some circular scribbles and other less legible marks.